

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210634-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : PLOEMEUR, ZONE DE LIBERTE POUR LES PERSONNES LGBTQIA+

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absents :

Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 28

Pouvoirs : 02

Absents : 03

CABINET

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : PLOEMEUR, ZONE DE LIBERTE POUR LES PERSONNES LGBTQIA+

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

Proposé par Aimer Ploemeur,

A l'initiative de plusieurs parlementaires européens, jeudi 11 mars, une résolution proclamant l'Union européenne "zone de liberté" pour les personnes LGBTQIA+, en réaction aux "zones sans idéologie LGBT" décidées par une centaine de collectivités locales polonaises.

La nouvelle mesure LGBTQIA+ Freedom Zone déclare : « **Les personnes LGBTQIA+ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans crainte d'intolérance, de discrimination ou de persécution.** »

Cet acte symbolique est un message simple et fort face aux obscurantistes qui tentent de restreindre les libertés et d'imposer une vision étriquée de notre société. Depuis 2019 plus de 100 régions, comtés et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTI ou ont adopté des "chartes régionales des droits de la famille" appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite traditionnelle en particulier les familles monoparentales, de même sexe et arc-en-ciel.

En Hongrie, en Roumanie, des projets de lois, des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non discriminations. En France, on voit les propos du RN à Metz ou Perpignan parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse. En France, nous assistons à une hausse de plus de 33% des actes homophobes, le taux de suicides chez les jeunes LGBT est 4 fois plus important que dans le reste de la population.

La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales. Aussi il est important d'affirmer et réaffirmer que dans nos territoires, chacune et chacun est libre de vivre sa vie, que Ploemeur est un espace de liberté et d'épanouissement pour toutes et tous.

Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Vu la déclaration universelle des droits de l'homme,

Vu Résolution du Parlement européen du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ (2021/2557(RSP))

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR REUNI LORS DE SA SEANCE DU 30 JUIN :

- **DECLARE** Ploemeur comme « zone de liberté » pour les personnes LGBTQIA+, Planvor Takad frankiz LGDTGE,
- **DENONCE** toutes les formes de violence et de discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Annie VERDES)



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Renan LOAS,
Maire